

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8341

Auteur(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Bénéficiaire(s) : Étienne le Rigaudel [particulier]

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1210-1300]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

L'abbaye de la Trappe concède à Étienne Le Rigaudel, pour un cens annuel de huit sous, ce qu'elle possédait dans la paroisse de Bonnefoi en vertu d'une donation de feu Barthelemi Loinel.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, [T]. « Tenor cartarum quas habent homines nostri et alii quibus fecimus cartas – De Nocumento », n° VIII (« [Carta Stephani Le Rigaudel] »), p. 513-514.

Dissertation critique

Sans date.

La plupart des actes regroupés dans le chapitre [T] parlent de la cession faite par l'abbaye de La Trappe moyennant un cens annuel ou/et une redevance annuelle et datent de la période des années 1210 – à la fin du XIIIe siècle. Il est probable que cet acte se situe à la même période.

Texte établi d'après a

Stephano Le Rigaudel tradidimus quicquid habebamus, in parrochia Sancti Petri de Bona Fide, ex dono defuncti Barth[olomei] Loinel, pro octo solidis, reddendo medietatem ad festum Omnium Sanctorum, et aliam ad Purificationem, et faciendo dominis capitalibus quicquid fuerit faciendum.